CORNIER



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 4 février, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Maire.

Date de convocation: 31 janvier 2019

| Nombre de conseillers : | En exercice : | Présents : | Représenté : | Votants: |
|-------------------------|---------------|------------|--------------|----------|
| <u>municipaux</u> | 15 | 12 | 2 | 14 |

<u>Présents</u>: Laurent AEGERTER, Gilbert ALLARD, Corinne BAC, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Anne-Marie JUNG, Jean LACOMBE, Nathalie REMENANT, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents excusés: Sylvain BROSOLO, Anne CHAMPEL

Absente non excusée : Annie PLESSIS

M. Sylvain BROSOLO a donné pouvoir à M. Michel ROUX Mme Anne CHAMPEL a donné pouvoir à M. Gilbert ALLARD

M Franck CORCELLE a été élu secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/12/2018

Le compte-rendu de la séance du 17/12/2018 est approuvé à l'unanimité.

2) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Franck CORCELLE est élu secrétaire de séance.

3) COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doivent être portées à connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

<u>Décision n°33/2018</u>: Contournement du chef-lieu – expertise préalable et demande d'examen au cas par cas au titre du R. 122.2 du code de l'environnement

L'offre de services pour la réalisation d'une évaluation environnementale simplifiée présentée par la société AGRESTIS pour un montant H.T. annuel de 555 € est retenue ;

<u>Décision n°34/2018</u>: Extension de la salle polyvalente – marché de travaux – lot n°8 carrelage faïences – avenant n°3

Un avenant n°3 est conclu avec l'entreprise IMPOCO CATANIA, titulaire du lot n°8 du marché de l'extension de la salle polyvalente, pour des prestations supplémentaires induites par une erreur de calcul dans le DPGF, pour un montant de 2010,00 € H.T.

Le montant du lot n°8 est porté à la somme de 29 838,92€ H.T., soit une augmentation de 12,18%.

<u>Décision n°01/2019</u>: Extension de la salle polyvalente – marché de travaux – lot n°12 électricité – avenant n°3

Un avenant n°3 est conclu avec l'entreprise PERRUCHOT ELECTRICITE, titulaire du lot n°12 du marché de l'extension de la salle polyvalente, pour des installations relatives à l'alarme incendie, pour un montant de 4 076,00 € H.T.

Le montant du lot n°12 est porté à la somme de 40 412,30 € H.T., soit une augmentation de 12,08%.

Monsieur ROUX précise que l'alarme incendie du bâtiment ne répondait plus aux normes actuelles et que cet investissement était nécessaire à l'obtention d'un avis favorable de la commission de sécurité. Monsieur LACOMBE demande si ce système permet de couper la sono en cas de dépassement d'un certain niveau de décibels. Un tel système existe effectivement mais l'alarme mise en place ne concerne que le risque incendie.

<u>Décision n°02/2019</u>: Emplacement réservé n°23 –constitution d'un dossier Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

La proposition de la société SAFACT pour la constitution d'un dossier de DUP pour le projet de raccordement routier entre le chemin rural des 3 poses et la route du Pralet est retenue, pour un montant H.T. de 6 495,40 €.

<u>Décision n°03/2019</u>: Travaux au boulodrome et convention avec l'association « Cornier pétanque »

Une convention avec l'association « Cornier pétanque » a été établie afin de déterminer les modalités de participation des parties au financement des travaux réalisés au boulodrome par l'entreprise Signoud Ménager pour un montant de 3 300 € TTC, à savoir :

- le montant total est pris en charge par la Mairie
- l'association participe à hauteur de 2758 €.

<u>Droit de Préemption Urbain :</u>

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption :

| Adresse du bien Nature | | Réf. cadastrales | N° DIA | Date décision |
|---------------------------|----------------------------|------------------------------------------|---------|---------------|
| 172 route du Pralet | Bâti sur terrain propre | Section A 270/ A273/A2916/A2918/A2920 | 01/2019 | 02/01/2019 |
| 313 route de Moussy | · · · | Section B 1097/ B 62 | 02/2019 | 16/01/2019 |
| 190 route de la Madeleine | Bâti sur terrain propre | Section A 3031 | 03/2019 | 24/01/2018 |

4) REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DES EMPRUNTS DU CRÉDIT AGRICOLE

Dans le cadre des éléments à prendre en compte pour l'élaboration du Budget Primitif 2019, Monsieur le Maire souhaite soumettre à discussion le remboursement anticipé des emprunts du Crédit Agricole.

Il présente les simulations de décompte de remboursement anticipé total pour les 2 prêts Crédit agricole concernés. Le conseil municipal donne son accord pour qu'une délibération permettant le remboursement anticipé de ces 2 prêts soit prise lors du vote du Budget Primitif.

5) PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire indique à l'assemblé que le Conseil Départemental et l'Etat, conformément à l'article 1-III alinéa 2 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, se sont engagés dans la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de Haute Savoie.

Après une phase de bilan du schéma actuel et de diagnostic en matière d'accueil, d'habitat, de scolarisation et d'action sociale, le présent projet de schéma propose des réponses en termes d'aires d'accueil, d'aire de grand passage, de sédentarisation des gens du voyage, d'actions à caractère social ou économique et enfin de gouvernance.

Dans le cadre de la procédure d'adoption de ce document, une phase de consultation commence. La Commune de Cornier a deux mois pour donner un avis sur le projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage pour la période 2019-2024. Monsieur le Maire précise que le projet s'inscrit à l'échelle des Communautés de Communes et fixe des objectifs pour les EPCI, et notamment pour la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR).

Monsieur le Maire présente au Conseil la réponse à la consultation faite par la CCPR et propose de prendre une délibération concordante.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-ÉMET un avis favorable au projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du Voyage sous réserve que le projet de schéma intègre :

- -l'association de la CCPR, en tant que co-financeur, à la définition et à la décision de l'aménagement de l'aire permanente d'accueil située sur la Communauté de Communes des 4 rivières, et à la gestion future de cette aire ;
- l'association de la CCPR, en tant que co-financeur, à la définition et à la décision de l'aménagement de l'aire fixe de grand passage située sur le secteur du SIGETA, et à la gestion future de cette aire de grand passage

II-SOUHAITE que la participation de la Communauté de Communes du Pays du Mont Blanc (CCPMB) et de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (CCVCMB) pour le fonctionnement de l'aire de grand passage pendant la période transitoire soit précisée ;

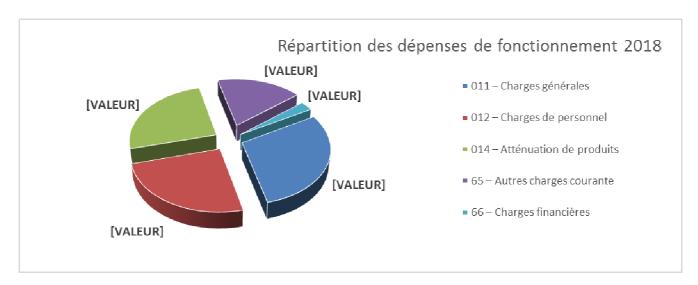
6) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ET PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2019

Présentation d'une analyse de l'exercice budgétaire 2018 et des restes à réaliser devant être intégrés au budget primitif 2019.

Afin de permettre une meilleure comparaison avec les exercices précédents, le parti pris a été de ne pas faire apparaitre les sommes reversées par le budget ZAC au budget général en section de fonctionnement, soit la somme de 1 968 680,42 €. Ce montant apparait par contre dans le calcul du résultat 2018.

I. Section de fonctionnement

A - Dépenses de fonctionnement 2018:



Les charges générales représentent 29% des dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Elles sont constituées notamment :

- -fluides (eau, électricité, combustibles, carburants) = 28%
- -voirie (entretien, fournitures) = 18%
- -bâtiments = 5%

Les charges de personnel représentent 25% des DRF. Elles sont constituées des salaires et des charges sociales qui se répartissent par services :

- -périscolaire = 8%
- -entretien bâtiments = 14%
- -technique = 16%
- -administratif = 57%

Le reliquat est composé par le coût de l'assurance du personnel, supplément familial et autres.

Les atténuations de produits représentent 25% des DRF. Elles sont constituées par le FNGIR (212 560 €) et le FPIC (33 976 €).

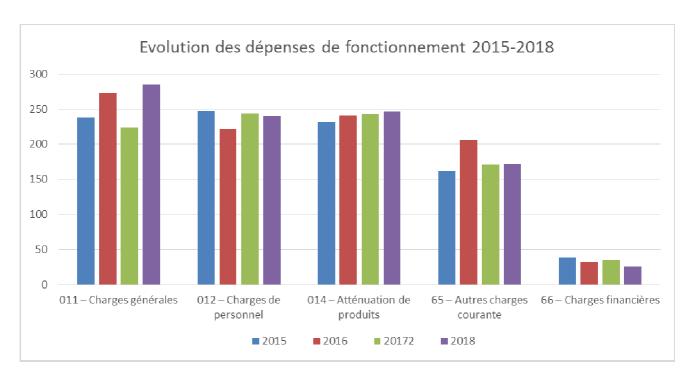
Les autres charges courantes représentent 18% des DRF. Elles sont constituées notamment par :

- -indemnités des élus = 34%
- -service d'incendie = 23%
- -structures intercommunale = 30% dont :
 - -SIVU espace nautique = 18 478 €
 - -Ecole de musique la Roche = 8 228 €
 - -CCPR = 24 250 € (ALVEOLE, fonds d'amorçage, service ADS)
- -subventions = 12%

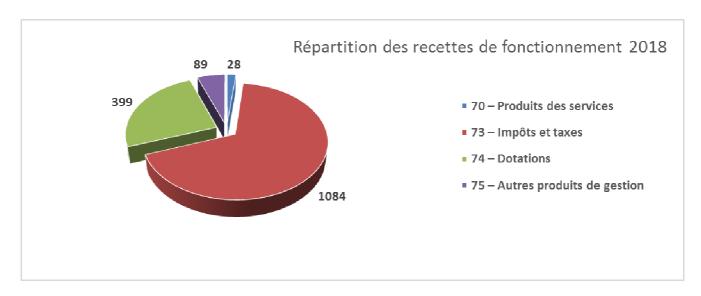
Les charges financières représentent 3% des DRF. Elles sont constituées par les intérêts des emprunts.

B - Évolution des dépenses de fonctionnement 2015 à 2018 :

| DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT 2015 - 2018 EN K€ | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------|------|-----|------|-----|------|------|------|------|
| | 2015 | % | 2016 | % | 2017 | % | 2018 | % |
| 011 – Charges générales | 238 | 26% | 273 | 28% | 224 | 24 % | 285 | 29 % |
| 012 – Charges de personnel | 247 | 27% | 222 | 23% | 244 | 27 % | 240 | 25 % |
| 014 – Atténuation de produits | 232 | 25% | 241 | 25% | 243 | 26 % | 246 | 25 % |
| 65 – Autres charges courante | 162 | 18% | 206 | 21% | 171 | 19 % | 172 | 18 % |
| 66 – Charges financières | 38 | 4% | 32 | 3% | 35 | 4 % | 26 | 3 % |
| 67 – Charges exceptionnelles | | | | | 1 | 0 % | 7 | 0 % |
| Dépenses réelles | 917 | 100 | 974 | 100 | 918 | 100 | 977 | 100 |
| | | % | | % | | % | | % |



C - Recettes de fonctionnement 2018:



Les produits des services représentent 2% des recettes réelles de fonctionnement (RRF). Elles sont constituées notamment par :

- -redevance d'occupation du domaine public (8 329 €) = 30%
- -périscolaire (17 774 €) = 63 %
- -location vaisselle salle des fêtes et divers remboursement = 7%

Les impôts et taxes représentent 68 % des RRF. Elles sont constituées par :

- -taxe d'habitation et taxes foncières (426 218 €) = 39%
- -attribution de compensation (455 291 €) = 45%
- -taxes sur les pylônes, l'électricité et droits de mutation (202 572 €)= 16%

Les dotations représentent 25% des RRF. Elles sont constituées notamment par :

-versement de l'état (Dotation globale de fonctionnement, Dotation de solidarité rurale, compensations...) (70 954 €) = 18 %

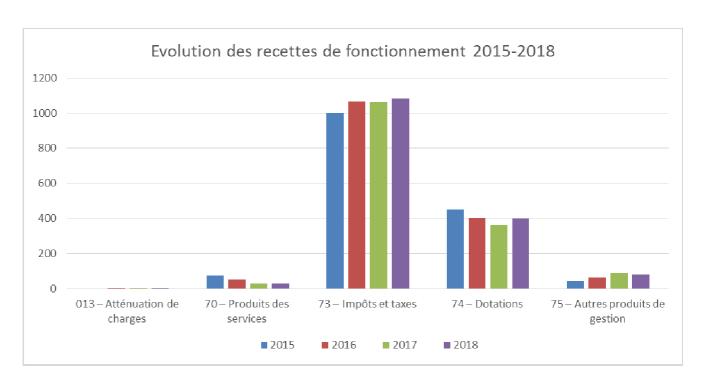
-fonds frontalier (328 240 € pour 282 frontaliers) = 82 %

Les autres produits de gestion représentent 5% des RRF. Ils sont constituées notamment par :

- -loyer des appartements (25 572 €)
- -loyer des commerces (25 200 €)
- -location salle des fêtes (9 660 €)
- -indemnité postale (12 060 €)

D - Évolution des recettes de fonctionnement 2015-2018 :

| RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT 2015 - 2018 EN K€ | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------|------|----------|------|----------|------|----------|------|----------|
| | 2015 | % | 2016 | % | 2017 | % | 2018 | % |
| 013 – Atténuation de charges | 0 | 0% | 1 | 0% | 3 | 0% | 0 | 0% |
| 70 – Produits des services | 72 | 5% | 52 | 3% | 30 | 2% | 28 | 2% |
| 73 – Impôts et taxes | 1000 | 64% | 1067 | 67% | 1063 | 69% | 1084 | 68% |
| 74 – Dotations | 448 | 29% | 402 | 25% | 362 | 23% | 399 | 25% |
| 75 – Autres produits de gestion | 43 | 3% | 61 | 4% | 89 | 6% | 82 | 5% |
| 77 – Produits financiers | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% |
| Recettes réelles | 1564 | 100 % | 1592 | 100 % | 1548 | 100 % | 1593 | 100 % |



E - Ratios de situation

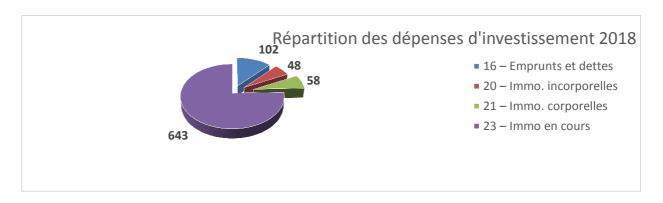
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| CAF brute | 556 644 € | 646 870 € | 610 933 € | 629 148 € | 616 546 € |
| CAF nette | 44 694 € | 452081 € | 460 578 € | 522 838 € | 514 207 € |
| CAC | 0,97 | 0,71 | 0,71 | 0,66 | 0,68 |
| Rigidité charges | 0,55 | 0,31 | 0,26 | 0,25 | 0,23 |

<u>CAF brute</u> (capacité d'autofinancement brute) = produit réel de fonctionnement – charges de fonctionnement réelles

<u>CAF nette</u> = CAF brute – remboursement en capital de la dette <u>CAC</u> (coefficient d'autofinancement courant) = (charges de fonctionnement réelles + remboursement en capital) / produits de fonctionnement réels <u>Rigidité des charges</u> = frais de personnel (012) + annuité de la dette (16 + 66) / produits de fonctionnement réels

II. Section d'investissement

A - Dépenses d'investissement 2018 (en k€) :



Le remboursement des emprunts représente 4 % des dépenses réelles d'investissement (DRI).

Les immobilisations corporelles représentent 2 % des DRI. Elles sont constituées de :

-révision du PLU = 16 857 €

€

-frais d'études (contournement du chef-lieu et sécurisation de la Madeleine) = 30 593

Les immobilisations corporelles représentent 2% des DRI. Elles sont constituées notamment par les réalisations suivantes:

- -achat de terrain = 8 707 €
- -déplacement du monument aux morts = 9 459 €

Les immobilisations en cours représentent 28% des DRI. Elles sont constituées par les travaux suivants :

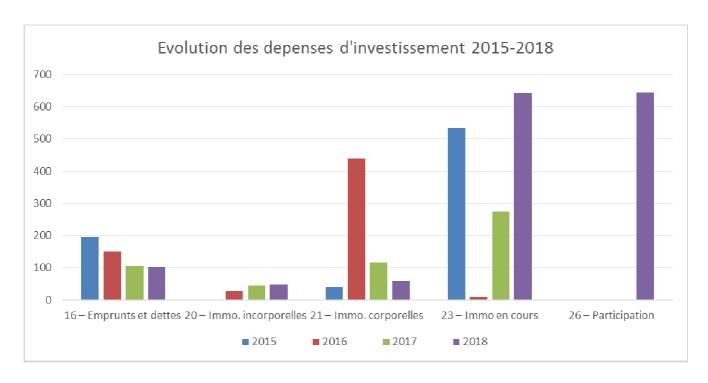
- -extension de la salle polyvalente = 478 857 €
- -Route du Marais = 110 997 €

La prise de participation au capital de la SEMCODA représente 64 % des DRI (1 448 000 €).

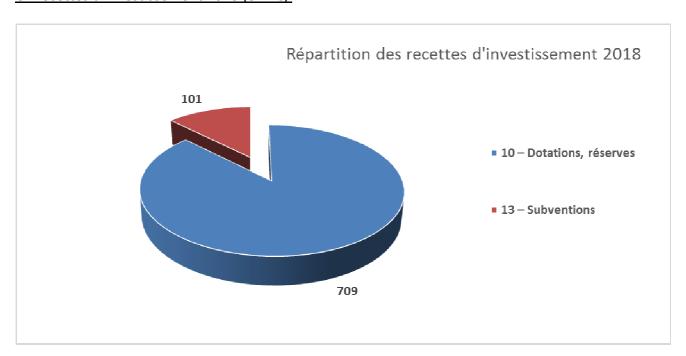
B- Évolution des dépenses d'investissement 2015-2018 :

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES 2015 - 2018 EN K€ | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|
| | 2015 | % | 2016 | % | 2017 | % | 2018 | % |
| 16 – Emprunts et dettes | 195 | 19% | 150 | 24% | 106 | 20% | 102 | 4% |
| 20 – Immo. incorporelles | 0 | 0% | 27 | 4% | 44 | 8% | 48 | 2% |
| 21 – Immo. corporelles | 40 | 4% | 440 | 71% | 115 | 21% | 58 | 2% |
| 23 – Immo en cours | 534 | 52% | 7 | 1% | 274 | 51% | 643 | 28% |

| 27 – Autres immo. | 253 | 25% | 0 | 0% | 0 | 0% | | |
|--------------------|-------|----------|-----|----------|-----|----------|------|----------|
| 26 – Participation | 0 | 0% | 0 | 0% | 0 | 0% | 1448 | 64% |
| Dépenses réelles | 1 023 | 100 % | 624 | 100 % | 539 | 100 % | 2299 | 100 % |



C- Recettes d'investissement 2018 (en K€) :



Les dotations représentent 88 % des recettes réelles d'investissement (RRI). Elles sont constituées par :

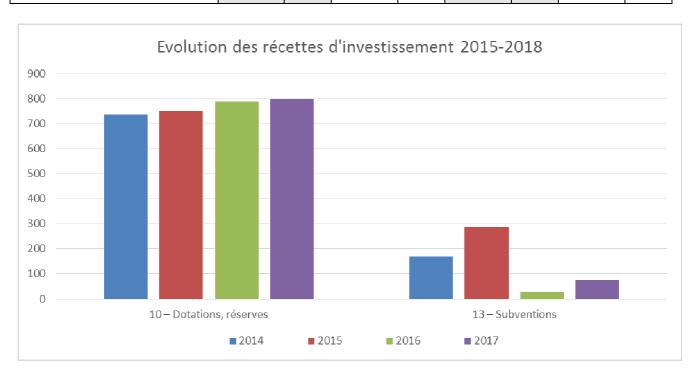
- -Fonds de compensation de la TVA = 70 629 €
- -Taxe d'aménagement = 22 287 €
- -Excédents de fonctionnement = 616 719 €

Les subventions représentent 12% des RRI. Elles sont constituées notamment par :

- -subvention amendes de police : 9 900 €
- -subvention département FDDT = 91 970 €

D - Évolution des recettes d'investissement 2015-2018 :

| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 2015 - 2018 EN K€ | | | | | | | | |
|-----------------------------------------------------|------|----------|------|----------|------|----------|------|----------|
| | 2015 | % | 2016 | % | 2017 | % | 2018 | % |
| 10 – Dotations, réserves | 749 | 72% | 789 | 97% | 798 | 91% | 710 | 88% |
| 13 – Subventions | 287 | 28% | 27 | 3% | 74 | 9% | 101 | 12% |
| 16 – Emprunts | 0 | 0% | 0% | 0% | 6 | 0% | 0 | 0% |
| Recettes réelles | 1036 | 100 % | 816 | 100 % | 879 | 100 % | 811 | 100 % |



III. Situation de clôture au 31/12/2018

| Section d'investissement | Réalisé |
|---------------------------------|-----------------|
| Résultat antérieur 2017 | +660 867,44€ |
| Dépenses 2018 | -2 299 499,37 € |
| Recettes 2018 | +825 890,78 € |
| Résultat 2018 | -1 473 608,59 € |
| Résultat cumulé | -812 741,15 € |
| Section de fonctionnement | Réalisé |
| Résultat antérieur 2017 | +616 719,93 € |
| Résultat affecté investissement | -616 719,93 € |
| Dépenses 2018 | -991 586,50 € |
| Recettes 2018 | +3 562 429,15 € |
| Résultat 2018 | +2 570 842,65 € |
| Résultat cumulé | +2 570 842,65 € |
| Résultat global de clôture | +1 758 101,50 € |
| Restes à réaliser 2018 | |
| Dépenses | -738 777,79 € |
| Recettes | +322 230,00 € |

IV. Structure de la dette

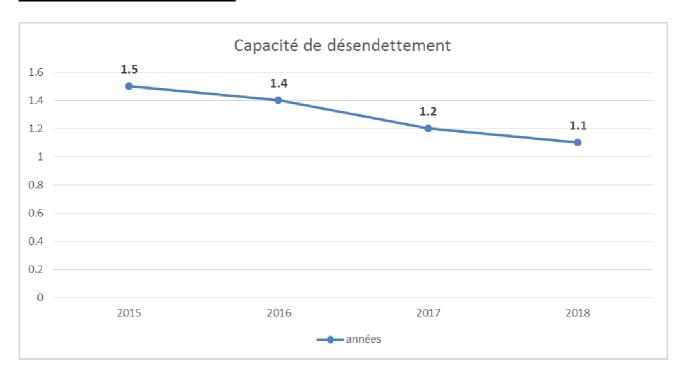
A - Capital restant dû :

| Exercice | Capital restant au 01/01 |
|----------|--------------------------|
| 2015 | 962 790,08 € |
| 2016 | 854 992,03 € |
| 2017 | 776 299,85 € |
| 2018 | 693 989,91 € |
| 2019 | 615 650,92 € |
| 2020 | 534 845,17 € |
| 2021 | 451 463,84 € |

B - Annuité de la dette :

| Exercice | Annuité | Intérêts | Capital |
|----------|--------------|-------------|--------------|
| 2015 | 201 868,95 € | 36 191,87 € | 165 671,08 € |
| 2016 | 157 478,92 € | 31 813,53 € | 125 665,39 € |
| 2017 | 111 861,05 € | 29 551,11 € | 82 309,94 € |
| 2018 | 104 762,77 € | 26 423,78 € | 78 338,99 € |
| 2019 | 104 077,19 € | 23 271,44 € | 80 805,75 € |
| 2020 | 103 391,59 € | 20 010,26 e | 83 381,33 € |
| 2021 | 67 005,73 € | 16 635,36 € | 50 370,37 € |

C - Capacité de désendettement :



7) PROJET DE CESSION DU LOT N°4 DE LA ZAC

La société immobilière Ametis souhaiterait acquérir le terrain n°4 de la ZAC afin d'y réaliser un programme de 15 appartements en locatif social, représentant une surface de plancher totale de 1 100 m² minimum. Présentation de l'offre.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour vendre le terrain à un promoteur afin de réaliser des logements sociaux mais souhaite étudier d'autres offres avant de se prononcer.

RAPPORT DES COMMISSIONS

- <u>Commission aménagement</u> : Aménagement du cimetière :

Présentation d'un devis de reprise des 19 concessions échues pour un montant de 14 059.60 € TTC. Ces travaux sont nécessaires et constituent une première phase dans l'aménagement du cimetière. Madame DESTERNES souhaiterait que les croix ou objets d'ornements de ces concessions échues soient gardés.

L'aménagement du cimetière doit faire l'objet d'une réflexion plus globale : goudronnage des allées, création d'un jardin du souvenir....Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- Route du Marais: Monsieur CONTAT informe l'assemblée que la route du Marais doit être goudronnée dès la fin des travaux. Des questions se posent quant à la sécurisation de la route. Il est convenu de goudronner uniquement l'emprise actuelle de la route et de ne pas l'élargir ce qui pourrait inciter les automobilistes à rouler encore plus vite.
- <u>Utilisation des salles municipales par les associations</u>: du fait de la fin des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), la salle située au-dessus de la bibliothèque est libre. Les associations qui se réunissent actuellement dans la salle au-dessus des vestiaires du foot pourraient s'y réunir. Après discussion, cette solution apparait plus simple en termes de localisation et de gestion du chauffage. La salle au-dessus des vestiaires continuerait à être utilisée, notamment pour les répétions (accord donné à Monsieur Thabuis Patrick), ou pour d'autres occasions à définir (rassemblements familiaux, repas des personnes âgées...).
- Il faut prévoir l'installation de bandes anti-dérapantes sur la passerelle menant à cette salle.
- Suite au rangement du hangar des services techniques, Monsieur ROUX pose la question du devenir d'un traineau en fer. Il est convenu de vendre la ferraille.
- Extinction de l'éclairage public: Monsieur CONTAT demande si ce dossier a avancé. Monsieur le Maire souligne qu'il avait été convenu que la commission voirie se réunisse afin de définir les horaires souhaités pour l'extinction de l'éclairage public. Il a été mentionné lors du dernier conseil qu'il n'y a pas d'obligation en termes de signalisation, mais qu'une information suffisante est cependant nécessaire pour des questions de responsabilité. Monsieur le Maire souhaite savoir si la commission voirie va continuer d'avancer sur ce sujet ou s'il est souhaité que les services de la mairie prennent le relais. La deuxième option est retenue.
- Commission communication: Madame DESTERNES souligne que lors de l'élaboration du bulletin spécial centenaire de l'armistice, l'idée n'était pas de faire un arbre généalogique complet pour chaque poilu mais uniquement un lien avec un ou plusieurs descendants qui réside(nt) sur la commune de Cornier.
- Présentation de l'étude de perméabilité de l'A410 pour le déplacement de la faune terrestre :

L'A410 permet depuis l'A40 et l'échangeur autoroutier de Scientrier, de rejoindre le bassin annécien, via le col d'Evires, en coupant ainsi le plateau des Bornes. Elle

apparaît ainsi comme une barrière aux déplacements de la faune sur deux secteurs à enjeu au titre des corridors biologiques :

- Secteur du col d'Evires
- Secteur de la Plaine des Rocailles soumis à de fortes contraintes imposées par l'urbanisation.

Dans ce cadre, AREA, société gestionnaire de l'A410, a pour projet d'aménager des ouvrages existants afin de renforcer ou de restaurer la connectivité écologique au niveau desdits ouvrages et ainsi de diminuer l'effet barrière de l'A410 vis -à -vis des déplacements de la faune. A cet effet, Naturalia Environnement a été mandaté par AREA pour réaliser une étude de perméabilité de l'A410 sur un tronçon de 16km, situé entre les communes d'Evires et de Scientrier, où 13 ouvrages de franchissement potentiel par la faune sauvage ont été identifiés. L'objectif étant d'établir pour chaque ouvrage, un protocole de suivi adapté aux enjeux et contraintes identifiés qui sera mis en œuvre lors de la prochaine phase d'étude. L'étude est consultable en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les membres présents.